



PAPREC

Un recyclage de vieilles méthodes managériales dans les déchets (publié et modifié octobre 2018) PAPREC est un groupe industriel souvent qualifié d'exemplaire dans les médias et son PDG, Jean Luc Petithuguenin est régulièrement encensé pour son comportement citoyen. Les arguments ne manquent pas, un enracinement dans un département, le neuf trois, profondément touché par le chômage, un pourcentage important de salariés issus de l'immigration, une volonté affichée de promouvoir l'emploi des femmes, enfin une implication forte dans le développement durable avec une activité de retraitement des déchets. Mais ces belles apparences cachent une sombre réalité.

Une grande opacité règne sur l'activité du groupe avec une



inflation d'entreprises non productives, holdings, sociétés civiles immobilières, dont le seul rôle pourrait bien être de prélever la marge réalisée dans les entreprises de production. Le non respect des obligations légales assombrit encore ce constat : l'absence de publication des [comptes annuels des sociétés et des comptes consolidés](#) pour l'ensemble du Groupe, rend impossible toute analyse de l'activité et de la situation financière de PAPREC. Enfin la politique sociale est bien loin des grandes déclarations. En effet, l'emploi d'une main d'œuvre maîtrisant mal la langue française et ne connaissant pas ses droits, a des visées plus lucratives que sociales, comme en témoigne l'opposition systématique de la Direction à toute représentation de la CGT dans l'entreprise. Et les journalistes qui osent dévoiler cette face cachée s'exposent à une plainte en diffamation. **De plus, le soi-disant respect de l'environnement vire à la fraude à grande échelle, selon 2 articles du Canard Enchaîné datés du 22 août 2018 "Des trafiquants de déchets s'éclatent en Bourgogne" et du 17 octobre 2018, "Festival de fraudes dans les décharges de Bourgogne". La société responsable ? La Coved, filiale de Paprec depuis 2016 !!!** Et seul l'enrichissement du dirigeant présente un caractère d'exemplarité : sur les 5 dernières années sa fortune a été multipliée par 6,5 passant de 60 millions € en 2012 à 390 millions € en 2017. Ces pratiques sont d'autant plus scandaleuses, que le financement de ce groupe est assuré à 33% par un acteur public, la BPI et que les collectivités territoriales représentent un tiers de la clientèle.

Un homme aux dents longues

Une croissance exponentielle

En 1994, Jean Luc Petithuguenin quitte son poste à la Générale des Eaux pour racheter à sa maison mère une petite entreprise de recyclage de vieux papiers à La Courneuve. Ainsi naquit Paprec, avec un effectif de 45 salariés et un chiffre d'affaires de 5 millions €.

Vingt cinq ans plus tard, PAPREC emploie 8 500 salariés répartis sur plus de 200 sites en France et en Suisse. Avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard euros, [le Groupe](#) s'impose comme le numéro un du recyclage et le numéro trois du traitement des déchets.

Et Jean Luc Petithuguenin est toujours le dirigeant, secondé par son fils Sébastien, le dauphin présumé.

Une frénésie d'acquisitions

Durant la première décennie, le développement sera essentiellement assuré par des investissements en interne, puis à partir des années 2000, il le sera par des acquisitions de sites existants.

«Jean-Luc Petithuguenin, PDG de Paprec, possède un appétit pour les acquisitions bien connu. Il a «avalé» une soixantaine de sociétés depuis qu'il a créé son groupe en 1994 » Usine nouvelle du 13/11/2012.

Une volonté affirmée de contrôle et de pouvoir

Ces acquisitions en chaîne nécessitent des financements importants, entraînant ainsi l'arrivée de nouveaux actionnaires.

En 2008 Rothschild et Quilvest, et le Groupe Arnault font leur entrée dans l'actionnariat de PAPREC, mais cela sera de courte durée. En effet, en 2012, ils revendent (avec une coquette plus value) leurs parts et la Banque Publique d'Investissement sera un nouvel actionnaire de poids avec un apport de 150 millions €.

Le contrôle reste cependant aux mains de la famille Petithuguenin, qui possède directement et indirectement 57% des parts, le reste se répartissant entre la BPI (33%,) des banques (8%) et le groupe Arnault (2%).
La clientèle est, pour un tiers, constituée par des collectivités territoriales.

Malgré cette présence importante d'acteurs publics, la gestion reste privée, mais pour faire passer la pilule, le groupe Paprec cultive une image d'exemplarité.

Une apparence de citoyenneté exemplaire

Une implantation dans des quartiers « défavorisés »

Le siège social et l'usine historique sont restés en Seine Saint Denis (le neuf trois) à la Courneuve.

Une lutte contre la discrimination raciale et sexiste

Les recrutements privilégient la diversité : 80% des salariés sont issus de l'immigration, et les femmes se voient confier des postes de responsabilité.

Une activité inscrite dans le développement durable

Considéré comme un des principaux acteurs français du recyclage, du traitement et de la valorisation des déchets, le groupe traite plus de 10 000 000 tonnes de déchets par an et ainsi contribue à la préservation de la planète.

Des honneurs et des remises de prix

En 2012, JL Petithuguenin est distingué «entrepreneur de l'année 2012», par le cabinet Ernst & Young et l'hebdomadaire L'Express.

En octobre 2015, le Président de la République, F Hollande, visite l'entreprise et s'entretient avec des salariés « triés sur le volet » et ne cesse de glorifier le Groupe et son dirigeant.

En octobre 2016, PAPREC Group reçoit le trophée global Axa des entreprises responsables.

En novembre 2016, le prix de l'Entrepreneur de l'année est décerné à Jean Luc Petithuguenin par BFM Business Awards.

En avril 2017, le trophée « leaders de la finance » a été remis la Direction financière de Paprec, par G20 Strategy & Management Summit – Édition Finance.

Mais une réalité bien différente

Une grande opacité économique et financière

L'accès aux données économiques et financières du [Groupe](#) PAPREC est rendu quasi impossible par l'existence d'une multiplicité de sociétés sans activité productive, holdings et SCI mais surtout par le non respect de l'obligation de publication des comptes d'entreprises et des comptes du groupe.

Un empilement de sociétés non productives

Des holdings

Selon le site officiel d'Infogreffe, le groupe PAPREC ne comporte pas moins de 6 [holdings](#) : JLPP Entrepreneur, Paprec Group, Paprec holding, Malouen Brothers & Father , Ph Finance, MSH, toutes situées à la même adresse, dans le 8ème arrondissement de Paris, à l'exception de Ph Finance situé dans le 17ème arrondissement. Se rajoute une société chargée du management (les 6 holdings ne suffisent pas !) IKOS Management.

A quoi servent toutes ces sociétés, le plus souvent coquilles vides ? Peut être bien à prélever la marges des usines de production !

Des sociétés civiles immobilières (SCI)

Selon les documents officiels du [Groupe](#), celui-ci comporte plus d'une trentaine de SCI. Elles sont regroupées sous la holding, Foncière Verte, elle-même contrôlée à 67% par PH Green, et PH finance et à 33% par BM Invest.

Et pour cette activité immobilière, des [comptes consolidés](#) sont publiés, et le constat est clair, elles servent à des transferts de marge.

En effet, le résultat de l'ensemble des SCI est de 1,7 million € en 2017 (1.2 million € en 2016).

Les sociétés civiles immobilières n'emploient aucun salarié, facturent des loyers aux entreprises de production, le bénéfice est donc dégagé par un prélèvement sur les marges des entreprises de production.

On peut citer 3 exemples :

La SCI Jeromi porte l'ensemble immobilier situé à la Courneuve et dégage 541 214 € de bénéfice sur les loyers facturés à plusieurs entités PAPREC.

La SCI Jeromi de la Motte au Bois porte l'ensemble immobilier situé à Hame (62) et dégage un bénéfice de 418 036 € sur les loyers facturés à une seule entité PAPREC.

La SCI Jeromi de la Victoire porte l'ensemble immobilier situé au Blanc Mesnil dégage 1 058 920 € de bénéfice sur les loyers facturés à plusieurs entités PAPREC.

Les autres SCI sont déficitaires ou plus faiblement bénéficiaires.

Non respect des obligations légales de dépôt des comptes

Rappel des obligations légales

Selon l'article L 232-1 du code de commerce, les sociétés sont tenues de publier chaque année, leurs [comptes](#), mais elles n'encourent qu'une amende de 1500 € en cas de non respect de l'obligation.

Selon l'article L233-16 du code de commerce, les groupes constitués de plusieurs filiales doivent publier des [comptes consolidés](#), qui seuls permettent de connaître la situation financière pour l'ensemble du groupe en éliminant les transferts internes.

Et le non respect des obligations par PAPREC

[Les comptes d'entreprises, tout comme les comptes consolidés](#) ne sont pas ou plus publiés depuis plusieurs années. Il est donc impossible de connaître la situation de ce groupe pourtant en partie financé par l'argent des contribuables, par l'intermédiaire de la BPI.

Une politique sociale aux antipodes des déclarations

Une diversité à but d'exploitation

Selon certains témoignages, la diversité des salariés permet à la Direction de s'affranchir du code du travail. En effet, 80% des salariés ne maîtrisent pas la langue française et ne connaissent pas leurs droits, et sont soumis à un chantage à l'emploi.

Une discrimination syndicale avérée

Le 14 octobre 2016, Mahamadou Kanté est désigné comme représentant syndical CGT chez PAPREC et dès le mois de décembre suivant, il sera victime de mesures de licenciement à répétition, qui seront toutes, pour cause de discrimination syndicale, invalidées par les tribunaux. Et c'est une pratique courante chez PAPREC de dégager les délégués syndicaux CGT, quitte à leur proposer des sommes d'argent allant jusqu'à 3 ans de salaires.

Des conditions dangereuses de travail

Selon le témoignage d'un salarié à visage découvert :

« J'avais une pelle de 14 tonnes avec un grappin et j'alimentais un tapis et sur mon tapis, il y avait des fois 2, 3 voire 4 personnes qui étaient sur le tapis, en train de trier les papiers que je mettais sur le tapis. Donc, avec une pelle de 14 tonnes, vous imaginez le dégât qu'on peut faire avec un grappin, avec des gens qui travaillent dans le rayon de la pelle, ce qui est strictement interdit » ([Vieilles méthodes Nouveaux Maîtres](#))

Une information bâillonnée

Lorsque deux journalistes de l'humain quotidienne, et de l'humain Dimanche osèrent relater ces faits, la réaction de la Direction fut immédiate avec un dépôt de plainte pour diffamation. Devant cette mauvaise publicité, cette plainte fut rapidement retirée.

Un système de triche à grande échelle

Selon 2 articles du Canard Enchaîné datés du 22 août 2018 « Des trafiquants de déchets s'éclatent en Bourgogne » et du 17 octobre 2018, « Festival de fraudes dans les décharges de Bourgogne », la Coved filiale de Paprec, est responsable de fraudes massives et régulières dans les décharges de Bourgogne.

Et des indicateurs d'enrichissement du Dirigeant

Quelques données financières puisées dans des articles de la presse patronale

« Entrés en 2008, Rothschild et Quilvest quittent l'actionnariat, Groupe Arnault passe d'un tiers à 3 % du capital. Avec une belle plus-value à la clef : Paprec a toujours été bénéficiaire depuis son rachat par Jean-Luc Petithuguenin en 1994 et devrait dégager 20 millions de résultat net cette année. « Depuis 2008, le chiffre d'affaires et le résultat brut d'exploitation sont passés respectivement de 200 et 30 millions à 750 et 120 millions, souligne Jean-Luc Petithuguenin. La société a une valeur d'entreprise supérieure à 800 millions d'euros, et à 500 millions en valeur de titres. » Les Echos du 13/11/2012

Principaux enseignements de cet article

PAPREC a toujours été bénéficiaire et le bénéfice 2012 est de 20 millions €. La valorisation des actions a permis à Bernard Arnault en 2012 de réaliser « une belle plus value »

Une envolée de la valeur du patrimoine professionnel de JLPH

Dans le classement Challenges 2017, Jean Luc Petithuguenin figure à la 244^{ème} place avec un patrimoine de 390 millions €

Sur les 5 dernières années, son patrimoine a été multiplié par 6.5, passant de 60 millions € en 2012 à 390 millions € en 2017.

En conclusion, la façade de citoyenneté présente de très larges fissures avec le non respect des obligations légales en matière de dépôt des comptes et la violation répétée du code du travail et la fraude aux déchets dans les décharges de Bourgogne. Comment la BPI, organisme public peut elle tolérer un tel comportement délictueux alors que des fonds publics sont investis ?

Sources

Site Internet du Groupe PAPREC

Comptes consolidés de la Foncière Verte

Site Infogreffe

Magazine Challenges 2017

Usine Nouvelle du 13/11/2012

Les Echos du 13/11/2012

Canard Enchaîné du 22/08/2018 et 17/10/2018.

Vidéos [Vieilles méthodes Nouveaux Maitres](#)

Vidéos : [Entretien François Hollande avec des salariés de Paprec à La Courneuve 20 octobre 2015](#)

URL de l'article : <https://www.cuisinedespatrons.com/paprec/>